

## **GRUPEMENT DES PRODUCTEURS CORSES DE ROQUEFORT**

*Chez ROSSI Sébastien*  
*Résidence Monte-Stello –K. 13 - 20290 BORGIO*  
*Tél.06.14.11.46.64*  
*Adresse mail : [rossi.micka@wanadoo.fr](mailto:rossi.micka@wanadoo.fr)*

13/08/2017

Le Président LUCIANI Jean-Louis

**A l'attention des apporteurs des laiteries : SNC Fromagère Corse – Ottavi – Pierucci – Mattei – Corse Lait – Baldovini –Alta Cima – EARL Laloire – Bivinco – Bonci – Cismonte – Olivella -**

### **Objet : Création d'une structure d'apporteurs.**

Vous trouverez en pièce jointe un courrier explicatif à ce sujet ainsi que les statuts provisoires.

Je vous rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'implication des laiteries et l'adhésion de leurs apporteurs est basée sur le volontariat.

Je vous informe que les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du GPC auront lieu le 14 septembre 2018 à 18heures 30 à Pietralba et qu'il est impératif de créer cette structure d'apporteurs à cette occasion.

La construction du fonctionnement de cette structure est basée sur une représentativité d'apporteurs par laiterie et en fonction des productions livrées. Une large implication des éleveurs est souhaitable .

### **Important :**

Si vous souhaitez faire des remarques ou y apporter des modifications je vous prie de m'en faire part lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président LUCIANI Jean-Louis

**CREATION DE LA STRUCTURE D'APPORTEURS**

## Préambule

Il y a déjà 4 ans, suite à une consultation entre les apporteurs et les laitiers de Haute-Corse, il était question de créer une structure qui réunirait les apporteurs de toutes les laiteries de Haute-Corse.

L'objectif étant de créer un collectif qui favoriserait les échanges entre les différents partenaires, et qui donnerait aux éleveurs une représentativité irréprochable notamment à l'Ilocc. Cette structure permettrait également d'influer sur le développement de la filière.

Le principe était de s'inspirer du GPC de Roquefort (seul groupement d'apporteurs) de pouvoir bénéficier de son expérience et des actions qu'il a développées ces dernières années.

Après les consultations de 2014 sur le sujet (courrier joint) une majorité d'apporteurs soutenus par leur laiterie ont donné un accord de principe pour la création de cette structure, accord qui a également été validé par l'AG du GPC de Roquefort à condition que les principes qui garantissent le bon fonctionnement de la structure ne soient pas remis en cause.

Conditions :

- Les cotisations apporteurs sont fixées en AG elles sont de 5.87 euros HT /1000 litres de lait produit pour les ovins, et 4.19 euros HT /1000 litres pour les caprins
  - Les laiteries volontaires s'acquittent d'une cotisation de 4.12 euros HT/1000 litres de lait collecté pour les ovins, et de 2.93 euros HT /1000 litres pour les caprins
- Le montant est défini par un accord avec les laiteries négocié avec la structure d'apporteurs.
- La cotisation sur le lait d'importation est de 60 euros/1000 litres reversée à la structure.

Les montants des cotisations proposés sont les montants des cotisations actuelles payées par les apporteurs de Roquefort et par la Fromagère Corse.

Depuis au moins 5 ans, le GPC a élargi ses actions à l'ensemble des apporteurs de Haute-Corse, ces actions sont financées à 97% par la Fromagère Corse et ses apporteurs. Financièrement cette situation n'est plus tenable.

Au début du printemps 2016, le GPC a demandé un audit pour mettre en évidence les tenants et les aboutissants de ce projet.

L'objectif était aussi de quantifier l'intérêt et le crédit des divers protagonistes pour la création de cette nouvelle structure d'apporteurs.

Même si ce projet suscite quelques craintes et quelques inquiétudes de part et d'autre, l'audit réalisé sous le contrôle de l'INRA, met en évidence qu'une large majorité d'éleveurs est favorable à la création de cette structure.

Il est important de rappeler le rôle primordial des laiteries si elles n'auront aucun pouvoir décisionnel au sein de cette structure, leur implication est indispensable, elles garantiront une bonne représentativité de leurs apporteurs, elles seront le garant du bon fonctionnement et de la pérennité de la structure.

Les liens de proximité ainsi créés entre apporteurs et laiteries permettront plus facilement de mettre en évidence les problèmes et les attentes de chacun, les recherches de solutions ne seront que facilitées.

## **Explication des statuts provisoires**

Pour les apporteurs ovins

Création de sections par laiteries, les représentants sont désignés par les apporteurs de chaque laiterie. Le nombre de représentants des sections est défini par chaque section en rapport du nombre d'apporteurs et de leurs répartitions géographiques. Le rôle de la section est d'échanger avec la laiterie sur la problématique interne ( prix du lait qualité collecte etc.. ) et de désigner les représentants au conseil d'administration de la structure. La représentativité ne dépend pas du nombre de représentant mais du pourcentage de lait produit par les apporteurs d'une même section.

Pour ne pas léser les petites laiteries, étant donné le petit nombre d'apporteurs nous pensons qu'il est préférable de les réunir au sein d'une même section.

Pour les apporteurs caprins

Au vu du déséquilibre important avec les ovins pour ne pas défavoriser les apporteurs caprins nous avons envisagé de créer une seule section caprine qui serait constituée de l'ensemble des apporteurs caprins toutes laiteries confondues .

La représentativité des sections est calculée d'après les volumes de production livrés aux laiteries par les adhérents de la structure.

Les prises de décision sont basées sur un large consensus , pour être valides les résolutions devront obtenir 80% des voix.

Concernant les cotisations ovine et caprine elles représentent le même pourcentage par rapport au prix moyen du lait de chaque spéculation.